



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 70/15
au Conseil Communal

**Réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et
consorts "*Demande de transformation et d'évolution des
bornes électriques du port des Abériaux*"**

Dominique-Ella Christin, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Ce rapport répond à un postulat demandant à la Municipalité de bien vouloir étudier les possibilités :

- de moderniser l'ensemble des bornes du port des Abériaux;
- de prévoir les travaux pour augmenter la puissance disponible sur les estacades;
- de refacturer la consommation de courant aux utilisateurs;
- et d'installer des bornes pour les places visiteurs.

2. Contexte actuel et commentaires généraux

La Municipalité tient d'abord à rappeler que bien, que les bornes électriques du port des Abériaux aient été installées en 1990, elles sont néanmoins toujours conformes aux normes en vigueur et garantissent la sécurité des utilisateurs contre les risques d'électrocution. Ces installations sont soumises à un contrôle tous les dix ans suivant l'ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension (OIBT), la loi qui régit l'installation, les contrôles et la conformité des installations électriques. Le dernier contrôle a eu lieu en automne 2014 et a porté tant sur les bornes du port que sur les prises installées par les usagers. C'est uniquement en cas de changement de bornes que nous devrions installer des bornes aux normes européennes qui sont plus exigeantes

Par ailleurs, le port des Abériaux est comparativement à l'ensemble des ports du lac Léman, relativement bien équipés en installations électriques. Les deux jetées et les quatre estacades sont équipées d'un total de 44 bornes comprenant chacune 2 prises.

3. Etudes de diverses possibilités selon demande du postulat

Modernisation de l'ensemble des bornes du port des Abériaux

En cas de changement de bornes, les nouvelles bornes aux normes européennes CEI 60309 équipées de prises bleues rondes de 16 ou 32 ampères seraient installées pour les remplacer. En admettant l'installation d'une prise pour chacun des 380 bateaux amarrés, il faudrait compter un total de 63 nouvelles bornes à 6 prises. Le prix d'une nouvelle borne est d'environ CHF 1'500.- pour un modèle simple et peut aller jusqu'à CHF 4'000.-- pour un modèle avec suivi du courant consommé. Au prix des bornes s'ajouteraient les frais d'installation soit le démontage des anciennes bornes, la pose de nouvelles bornes et le raccordement à l'électricité et à l'eau. Les coûts seraient donc supérieurs à CHF 100'000.-- pour cette modernisation et tant le rapport coût/bénéfice que la véritable nécessité d'avoir une prise par bateau ne semble pas favorable à cette modernisation à l'heure actuelle.

Augmentation de la puissance disponible sur les estacades

Pour augmenter la puissance, il est possible de simplement poser de nouvelles bornes comme expliqué précédemment et ce en limitant l'ampérage au câblage existant, soit en restant à une puissance de 13 ampères par bornes. Alternativement, pour avoir encore plus de puissance disponible, on peut procéder à des travaux plus importants, comme le diamètre des tubes en place ne permet pas de tirer de nouveaux câbles. Ainsi, c'est l'ensemble du

réseau qu'il faudrait reconstruire, en creusant le terre-plein pour mettre en fouille les tubes et ceci permettrait ainsi un ampérage supérieur avec les nouvelles bornes de 16 ampères.

Toutefois, la question de fond est de savoir si l'on désire avoir une puissance installée permettant la vie à bord avec tout le confort, comme au domicile. Pour rappel, les bornes électriques installées sur les estacades sont mises à disposition uniquement pour de petits travaux d'entretien, de nettoyage d'un bateau et de recharge de la batterie à bord. Par ailleurs, le nouveau règlement du port prévoit que l'autorisation d'amarrage peut être retirée si l'on utilise le courant de quai à des fins de chauffage, de climatisation ou de déshumidification. En ce qui concerne les bateaux électriques, les stations de recharge rapide nécessitent une alimentation électrique à forte intensité de courant et il ne sera donc pas possible d'équiper toutes les bornes de prises à fort ampérage sur les estacades sans grands travaux comme expliqué plus haut. Par contre, l'étude de la possibilité d'une station de recharge rapide située sur le port des Abériaux avec refacturation au consommateur est envisageable.

Refacturation de la consommation

La consommation totale d'électricité pour le port des Abériaux s'élève à un montant d'environ CHF 4'000.-- à CHF 5'000.-- par année, soit moins de 3% des charges totales d'exploitation. Il existe effectivement des systèmes modernes très performants, adaptables à la demande et commandés depuis la capitainerie, pour refacturer la consommation. Ceux-ci impliquent toutefois un coût de CHF 10'000.-- pour un terminal de contrôle ainsi qu'un remplacement des bornes actuelles, plus les coûts administratifs engendrés. Le rapport coût/bénéfice ne plaide ainsi pas en faveur d'une refacturation de la consommation d'électricité.

4. Installation de 5 bornes pour les places visiteurs

Actuellement il n'y a pas de bornes pour les 12 places visiteurs du port des Abériaux. Après étude, la Municipalité a effectivement jugé judicieux d'améliorer cette situation et propose d'ajouter 5 bornes eau-électricité pour les places visiteurs avec 4 prises et deux robinets chacune. Les emplacements prévus pour ces bornes sont indiqués sur le plan du port ci-joint, soit une borne au bout de la jetée A et une borne au bout des estacades B, C, D et E.

Les bornes prévues ont les caractéristiques techniques suivantes :

- 4 prises 2P + T 16A de type CEE 17
- Protection par 4 disjoncteurs bipolaires 10A + vigi 30mA
- 1 balisage fluo piloté par interrupteur crépusculaire
- Timer par bouton poussoir (1 par prise)
- 2 robinets 1/4 tour

NOTICE DE MISE EN ŒUVRE
BORNE OCEANE



Les coûts de l'installation de ces 5 bornes eau-électricité, y compris les travaux de raccordements à l'eau et à l'électricité, s'élèvent à environ CHF 20'000.--.

Ces travaux peuvent être exécutés en quelques jours. Les petits travaux d'améliorations du port sont en général financés par les comptes d'exploitation du port. Ils pourraient donc être portés au budget d'exploitation 2015 qui accuserait ainsi un dépassement ou être portés au budget 2016 et exécutés début 2016.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 70/15 concernant la réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts "*demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux*",

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre acte du préavis municipal No 70/15 concernant la réponse au postulat de Monsieur Pascal Sandoz et consorts "*demande de transformation et d'évolution des bornes électriques du port des Abériaux*".»

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 mars 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

Annexe :

Plan du port des Abériaux avec les emplacements prévus pour les nouvelles bornes eau-électricité pour les places visiteurs.